L'Ambassadeur de Suisse

-7. Juni 1991

Ankara, le 31 mai 1991

dodis.ch/58098

p.B.15.21. T.

CONFIDENTIEL

Monsieur le Conseiller fédéral René F e l b e r Chef du Département fédéral des affaires étrangères

3003 Berne

Remise de mes lettres de créance

Monsieur le Conseiller fédéral,

J'ai l'honneur de vous confirmer que j'ai remis, le mercredi 29 mai 1991, à 13 heures, à S.E. M. Turgut Özal, Président de la République, les lettres du Conseil fédéral m'accréditant en qualité d'Ambassadeur de Suisse en Turquie ainsi que les lettres de rappel de mon prédécesseur.

Suivi de trois de mes collaborateurs et de notre attaché de défense, j'ai franchi sans encombre les différentes étapes d'un cérémonial assez formaliste et relativement impressionnant.

Après la remise des lettres, la présentation de mes collaborateurs et la photo officielle, le Président Özal m'a convié dans son bureau pour l'entretien privé d'usage. Il s'y est fait accompagner par M. H.E. Celem, Sous-secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires politiques bilatérales au MAE, par M. M. Balkan, Conseiller du Président pour les affaires étrangères, et par un fonctionnaire du Protocole du MAE pour la traduction de mes propos, auxquels le Président a répondu en anglais. Augmenté,



il est vrai, de la traduction, l'entretien a duré près de 45 minutes, ce qui a été jugé inhabituellement long par les services du Protocole. Je m'empresse de dire que, contrairement à ce qu'on pouvait craindre, le Président Özal m'a réservé un accueil avenant, sinon particulièrement cordial, et s'était manifestement préparé pour l'entretien. Il a en effet feuilleté à plusieurs reprises une notice d'une dizaine de pages, posée devant lui et qu'il avait manifestement déjà lue. Il s'est d'ailleurs montré particulièrement averti des institutions politiques suisses.

Après avoir transmis au chef de l'Etat turc les salutations du Conseil Fédéral et l'avoir assuré que j'entamais cette nouvelle mission avec intérêt et sans préjugés, j'ai renoncé, à deux remarques près, à entrer dans le détail de nos relations bilatérales dès lors, notamment, que vous avez eu l'occasion d'en faire le point vous-même lors de votre visite à Ankara du 4 au 6 avril dernier. Je me suis donc borné, d'une part, à rappeler l'appui de la Suisse à la Turquie dans ses démarches pour la conclusion d'un accord de libre-échange avec l'AELE. D'autre part, j'ai signalé à mon illustre interlocuteur que nous devrions être prochainement en mesure de présenter aux autorités turques des propositions pour l'emploi de l'aide suisse à la Turquie touchée par la crise du Golfe.

Prévenu que le Président Özal pouvait, à tout moment, être dérangé de l'extérieur ou m'interrompre pour donner un cours différent à l'entretien - ce qui finalement n'a pas été le cas -, j'ai immédiatement enchaîné sur la politique internationale en me limitant, pour l'essentiel, à deux sujets d'actualité pour lesquels le Département manifeste de l'intérêt :

- le problème du Chypre, à propos duquel conformément au voeu de M. le Secrétaire d'Etat Jacobi - j'ai brièvement rappelé la position suisse;
- 2) la coopération des Etats riverains de la Mer Noire.

Si j'avais cru pouvoir esquiver la délicate question de la suspension des exportations d'armes suisses vers la Turquie, j'en fus pour mes frais. Dans sa réponse en effet, après avoir rappelé le haut niveau de nos échanges économiques bilatéraux et des investissements suisses en Turquie ainsi que l'intérêt que son pays porte aux produits et aux prestations de services suisses (ex. machines textiles, barrage Atatürk, projet hydro-électrique de Karakaya etc.), le Président Özal n'a pas manqué de relever que, malgré leur qualité, le gouvernement turc avait (presque : almost) décidé de ne plus acquérir de matériels militaires en Suisse, notre pays n'apparaissant plus, dans ce domaine, comme un fournisseur suffisamment sûr.

Passant ensuite aux négociations en cours avec l'AELE, le Président a relevé que la balance commerciale, largement favorable à l'AELE, pourrait être améliorée en faveur de la Turquie si les Etats membres de l'Association montraient une compréhension plus grande à l'égard des demandes turques concernant, en particulier, les produits textiles (désarmement douanier plus rapide). Insistant d'ailleurs à plusieurs reprises sur l'industrie textile de son pays, dont les exportations se heurtent notamment aux quotas de la CE et à la concurrence du sud-est asiatique, mon interlocuteur m'a demandé si la Suisse ne serait pas en mesure d'accorder des crédits permettant aux industriels turcs de la branche de financer l'importation de

machines suisses. Je me suis borné à noter cette demande, tout en me déclarant prêt à en éclaircir les contours lors d'une visite qui devraient me faire, en juillet prochain, des représentants de l'association turque des fabricants de textiles.

Selon le Président Özal, qui m'a retracé les origines du conflit et les motifs de l'intervention militaire turque en 1974, le problème de Chypre reste difficile à résoudre. Il est vrai cependant que certaines perspectives favorables apparaissent et une prochaine initiative (turque) devrait constituer un test déterminant pour la bonne volonté de l'autre partie. Le Président faisait sans doute allusion à la proposition d'un "sommet" à quatre (chefs d'Etat de Grèce et de Turquie ainsi que leaders des communautés chypriote grecque et chypriote turque) qu'il avait, semble-t-il, soumise deux jours plus tôt au Secrétaire général des Nations Unies et au gouvernement américain (proposition qui paraît d'ailleurs avoir été rejetée dès le 30 Président Vassiliou, probablement soucieux d'éviter là reconnaissance tacite de la République turque du Nord de Chypre). Cela dit, le Président Özal, faisant référence au helvétique, a souligné que la solution du problème chypriote devait englober tous les aspects du problème et qu'elle passait nécessairement par la constitution d'un Etat de type confédéral, voir fédéral, garantissant l'égalité des droits évident, ajouté communautés. Or, il n'est pas a mon interlocuteur, que la partie chypriote grecque qui, jusqu'ici, a par exemple représenté la totalité de Chypre sur le plan international, soit véritablement disposée à abandonner serait-ce qu'une partie de ses prérogatives. Nota : le problème de Chypre sera certainement évoqué lors de la visite que le Président Bush devrait, après Athènes, effectuer à Ankara le 19 juillet prochain.

Soulignant avec une visible satisfaction - et un clin d'oeil à ses collaborateurs - qu'il en avait lancé l'idée, le Président ne s'est toutefois guère étendu sur la coopération prévue entre les Etats riverains de la Mer Noire. Il s'est borné à rappeler qu'il s'agissait avant tout d'une coopération de caractère économique et technique, principalement destinée à faciliter les mouvements de personnes, les échanges, les investissements et la réalisation de projets d'intérêt commun entre des populations souvent historiquement liées. A la demande du Chef du Secrétariat politique, je reviens cependant sur cette coopération dans une communication séparée.

Enfin, au moment où - le temps de l'entretien étant visiblement écoulé - je prenais congé de lui, le Président de la République m'a subitement demandé des nouvelles de M. Kurt Furgler, qu'il revoir et dont il m'a fait lui l'appartenance politique. Surpris, je n'ai pas pu discerner si cette intervention relevait de la simple courtoisie ou traduisait un véritable intérêt du chef de l'Etat turc. Partant de l'idée que le Président Özal, s'il le souhaite effectivement, a les moyens d'entrer plus directement en conctact avec l'ancien conseiller fédéral, je laisse néanmoins à votre appréciation la question de savoir s'il convient d'informer M. Furgler de l'attention que paraît lui porter le Président Özal.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

Pierre Barraz

Copies, pour information :

- M. le Secrétaire d'Etat Klaus Jacobi, DFAE
- M. le Secrétaire d'Etat Franz Blankart, DFEP
- M. l'Ambassadeur Jean-Pierre Keusch, DOI
- M. l'Ambassadeur Mathias Krafft, DDIP
- M. l'Ambassadeur Fritz Staehelin, DDA
- M. l'Ambassadeur Johannes Manz, DASE
- M. l'Ambassadeur Jenö Staehelin, Division politique I
- M. l'Ambassadeur Guy Ducrey, Secrétariat politique